



PREFECTURE DE LA REGION POITOU-CHARENTES, PREFECTURE DE LA VIENNE

POITIERS, le 10 7 JUL. 2008

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

SERVICE ACTION SOCIALE

Affaire suivie par : Madame DAVID  
Téléphone : 05.49.44.83.98  
e-mail : dd86-aide-et-actions-sociales@sante.gouv.fr

Monsieur Jérôme GAUDINAT  
16 rue Théophraste Renaudot  
86 000 POITIERS

Monsieur,

Par courrier du 21 mai 2008, vous m'avez tenu informé de vos démarches dans votre recherche d'auxiliaires de vie et indiquez qu'au regard de vos difficultés de recrutement, des hospitalisations au CHU s'avèrent parfois nécessaires.

Vous évoquez dans ce cadre des relations tendues avec le CHU, Monsieur François vous ayant indiqué qu'il n'était pas en mesure d'assurer la prise en charge financière de vos journées d'hospitalisations qualifiées de non médicales avec la mise en place de la tarification à l'activité.

Je vous informe que j'adresse un courrier à Monsieur le directeur du CHU lui demandant de bien vouloir me fournir des éléments d'explication sur ce point.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

Le Préfet,